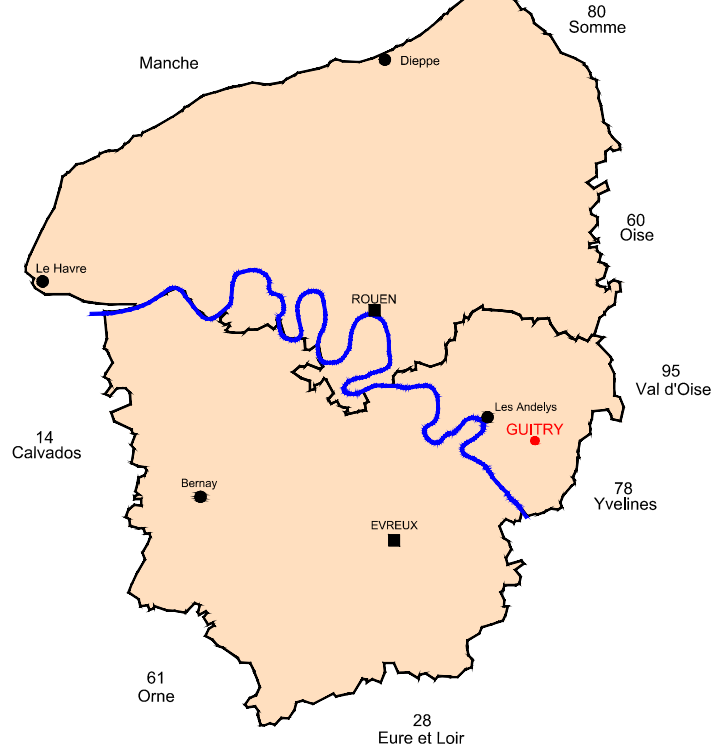


DEPARTEMENT DE L'EURE (27)

# GUITRY PLAN LOCAL D'URBANISME PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/5000



Plan cadastral de 2011. Mis à jour en décembre 2014.

3

PRESCRIT LE : 22 février 2011

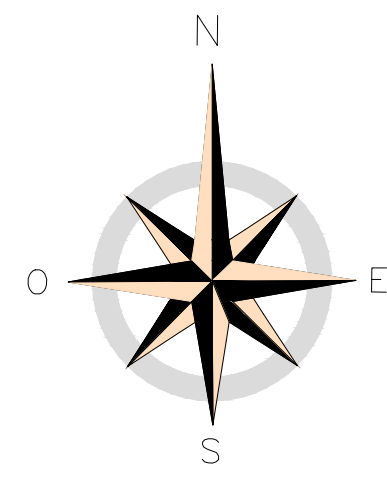
ARRETE LE :

ENQUETE PUBLIQUE :

APPROUVE LE :

CACHET DE LA MAIRIE

SIGNATURE



- UA** Zone urbaine à vocation principale d'habitat
- UZ** Zone urbaine à vocation d'activités
- N** Zone naturelle de protection de site
- Np** Zone naturelle de protection du patrimoine bâti
- Nj** Zone naturelle non bâtie où les annexes sont autorisées
- A** Zone agricole


- Espaces Boisés Classés (Article L.130-1 C.U.) à conserver, à protéger ou à créer

- Éléments du paysage ou du patrimoine à protéger et à mettre en valeur (Article L.123-1-5-III alinéa 2 C.U.) :
- Source / constructions, édifices (église, château, vierge dans le mur, lavoir, calvaire)
- Murs et murets anciens
- Bois du château
- Place communale

- Constructions présentant un intérêt architectural ou patrimonial dont le changement de destination est possible dès lors qu'il ne compromet pas l'exploitation agricole (Article L.123-3-1 C.U.)
- Périmètres de protection inconstructibles des cavités souterraines : R = 45 mètres

- INONDATIONS RUISSELLEMENTS**
- Axes de ruissellements des eaux pluviales (sources : étude de gestion des eaux superficielles) (sur le bassin versant du Gambon - Ingeterc / CCAE - 2009)
- Zone inondable (sources : DDTM 27 - PAC décembre 2010)

- Limite de zone
- Limite de secteur de zone
- Limite de commune



EMPLACEMENTS RESERVES :

- Emprises

LISTE		
Numéro	Objet	Destinataire
①	Aménagement sécurité : élargissement de voie (3 m sur 38 m de long)	Commune
②	Création du nouveau cimetière	Commune
③	Aménagement sécurité : élargissement de voie de 1 m	Commune
④	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune

